

Le revenu de base inconditionnel, nouvelle utopie ou impensé sur le travail ?

Jean-Marie Harribey

<http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2014/05/19/le-revenu-de-base-inconditionnel-nouvelle-utopie-ou-impense-sur-le-travail/#more-386>

Les Suisses ont refusé, lors d'une votation du 18 mai 2014, l'instauration d'un salaire minimum dans leur pays. Mais le débat sur la condition au travail est lancé et ne retombera pas. Ils seront de nouveau sollicités dans quelques mois pour savoir s'il faut instaurer un revenu de base inconditionnel, autre nom du revenu d'existence ou de l'allocation universelle. Le Parlement helvète examine cette proposition qui se situerait autour de 2500 francs suisses (2000 euros environ). J'étais invité le 17 mai à discuter du principe de cette mesure par l'Université de Printemps du bimensuel *Solidarités* à Lignerolle près de Lausanne, avec Audrey Schmidt, syndicaliste, et Gabriel Barta, membre du Comité d'initiative fédérale pour un revenu de base. C'est l'occasion de revenir sur la discussion qui entoure cette proposition, au moment où la condition des humains au travail est malmenée comme jamais par le capitalisme en crise.¹

Où en sont aujourd'hui les controverses sur le revenu d'existence, le revenu de base inconditionnel ou l'allocation universelle ? Dans les années 1990, lorsque cette discussion a rejailli, elle était confinée au cercle des théoriciens.² Elle s'est élargie et est actuellement portée par une part des acteurs des mouvements sociaux. Si l'on admet le point normatif selon lequel nul ne doit être exclu de la société et doit avoir des moyens décents d'y vivre, plusieurs sujets restent en discussion, notamment la place du travail dans la société, le problème de la validation des activités et le statut de la monnaie qui est distribuée.

La place du travail dans la société

Depuis des siècles, les philosophes ne s'accordent pas sur la nature du travail. Le travail est-il aliénant et hétéronome par définition ou bien moyen de reconnaissance et d'intégration sociale ? Entre Arendt et Hegel, le dilemme semble insurmontable. Et si, pour dépasser ce dilemme, le travail était fondamentalement ambivalent ? C'était sans doute ainsi que le voyait Marx. Et cette discussion traverse la question du revenu d'existence, parce que la plupart de ses théoriciens penchent plutôt vers la position déniaut au travail son caractère, au moins partiel, de facteur d'intégration sociale. D'où leur refus, pendant longtemps, de voir le plein emploi comme un objectif demeurant souhaitable, que leur opposaient les partisans de la réduction du temps de travail, dont j'étais.³ Aujourd'hui, la RTT est désormais acceptée dans les écrits de la plupart des partisans du revenu inconditionnel ou de ceux de la décroissance, mais le problème de la nature du travail reste en filigrane, car, sous couvert du refus de la « centralité du travail » ou du refus du « culte du travail », il s'agit de remettre en cause l'ambivalence du travail, c'est-à-dire en réalité de remettre en cause sa facette « de reconnaissance et d'intégration sociales ».

¹ Ce texte est une partie un peu augmentée de l'article que j'ai publié dans le n° 1 de la revue *Les Possibles*, automne 2013, « Autour de la protection sociale, de quoi parle-t-on ? », http://france.attac.org/spip.php?page=revue-cs&id_article=1307&id_newsletter=1,

² Pour une bibliographie sur le début de cette discussion, concernant notamment les positions de Gorz, Van Parijs, Moulier Boutang, Bresson..., en confrontation avec les conceptions de la justice de Rawls, Dupuy..., voir J.-M. Harribey, *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, Paris, L'Harmattan, 1997 (ou <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/ouvrages/these-chapitre8.pdf>).

³ Dans « L'allocation universelle, où en est-on ? », in A. Caillé, C. Fourel (sous la dir. de), *Sortir du capitalisme, Le scénario de Gorz, op. cit.*, p. 129-136, Philippe Van Parijs maintient la posture du « renoncement au plein emploi » (p. 130). Il persiste aussi dans l'affirmation que le plein emploi est obligatoirement associé à la croissance économique, ignorant ainsi le rôle de la RTT.

Dans un ouvrage consacré à ce sujet, Baptiste Mylondo me donne acte que, du point de vue macroéconomique, tout revenu provient du travail productif. Mais il objecte ceci : « On le [il s'agit de moi, JM] suivra sur ce point, mais pourquoi la société ne pourrait-elle décider de répartir entre tous ses membres une part de la valeur produite, au titre de la contribution de chacun d'eux, quelles que soient ses activités, à la richesse sociale ?⁴ » Évidemment, la société peut parfaitement décider de la répartition, à ceci près qu'elle ne peut pas *redistribuer* en amont de l'acte collectif du travail. Ce n'est pas sacraliser le travail que de situer l'origine de toute valeur monétaire créée et distribuable dans le travail. Paul Ariès interprétait naguère ma position comme une adhésion à « l'obligation de travailler » ou au « mythe du travail libérateur⁵ ». Non, c'est tout simplement la critique radicale de l'imaginaire bourgeois autour de la fécondité du capital, largement répandu jusque chez les penseurs affichant une posture critique, mais qui persévèrent à penser que « le travail est de moins en moins la source principale du profit » ou que la valeur jaillit de l'« économie immatérielle » sans travail ou de la spéculation⁶. C'est également la critique de la croyance qu'il est possible de distribuer un revenu « préalablement⁷ » au travail collectif, laquelle croyance confond les notions de flux et de stock, ou bien de revenu et de patrimoine : « Nous proposons [...] de reconnaître un droit à un revenu d'existence véritable contrepartie de la reconnaissance du droit de chacun à l'existence *puisque nous héritons tous de la civilisation*.⁸ » Or, aucun revenu monétaire ne provient d'un prélèvement sur le patrimoine, car tous les revenus monétaires sont engendrés par l'activité humaine courante.⁹ André Gorz, pourtant rallié à l'idée de « revenu social à vie », prenait soin de préciser que celui-ci est « assuré à chacun en échange de vingt mille heures de travail socialement utile que chaque citoyen serait libre de répartir en autant de fractions qu'il le désire, de façon continue ou discontinue, dans un seul ou dans une multiplicité de domaines d'activité¹⁰ ». Et le plus étonnant est que, tout en se réclamant de lui, Philippe Van Parijs, l'un des premiers théoriciens de l'allocation universelle, écrive : « l'allocation universelle est là pour aider à augmenter le temps de loisir au Nord, [...] et sert à transférer de la richesse au Sud¹¹ ». Ainsi, l'illusion de l'existence d'une source miraculeuse de richesse, en dehors du travail, persiste.

Nombreux sont ceux qui ont été victimes du mirage de la financiarisation de l'économie mondiale et qui ont cru voir dans celle-ci une nouvelle source miraculeuse de valeur pouvant être partagée. Pour eux, la circulation des capitaux étant devenue la « source de la richesse¹² », les retraités sont des rentiers. Pour d'autres, théoriciens du capitalisme cognitif, le travail a cessé d'être productif de valeur, confondant ainsi la catégorie de travail et la forme de celui-ci ainsi que le cadre socio-institutionnel et technique dans lequel il s'exerce. Je crois qu'il y a dans cette thèse deux incohérences. La première concerne l'augmentation de la productivité du travail grâce aux connaissances et aux techniques confirme et non pas infirme la loi de la valeur issue de la critique de l'économie politique. La deuxième concerne la subsumption de

⁴ B. Mylondo, *Un revenu pour tous, Principes d'utopie réaliste*, Paris, Éd. Utopia, 2010, p. 65.

⁵ P. Ariès, *La décroissance, Un nouveau projet politique*, op. cit., p. 213 et 343.

⁶ P. Ariès, *Le mésusage, Essai sur l'hypercapitalisme*, Lyon, Parangon, p. 13, 14 et 72.

⁷ P. Ariès, *La décroissance, Un nouveau projet politique*, Paris, Golias, p. 201.

⁸ P. Ariès, *La décroissance, Un nouveau projet politique*, op. cit., p. 356, souligné par nous.

⁹ Au cours de la discussion à l'Université de printemps de *Solidarités*, Gabriel Batar a soutenu que l'on pouvait fonder ce revenu sur la valeur provenant de la lumière solaire ou du pétrole. Je soutiens qu'il s'agit d'une illusion consistant à naturaliser (fétichiser) la catégorie socio-anthropologique de valeur économique. Voir mon livre *La richesse, la valeur et l'ineffable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, LLL, 2013.

¹⁰ A. Gorz, *Ecologica*, Paris, Galilée, p. 104, repris de *Adieux au prolétariat, Au-delà du socialisme*, Paris, Galilée, 1980, p. 177-178.

¹¹ P. Van Parijs, « L'allocation universelle, où en est-on ? » op. cit., p. 133.

¹² Y. Moulier Boutang, *L'abeille et l'économiste*, Paris, Carnets Nord, 2010, p. 221.

l'ensemble de la vie par le capital qui ne restreint pas la sphère du travail et de la productivité mais l'élargit.

Carlo Vercellone est le seul théoricien du capitalisme cognitif empruntant une partie du même chemin que moi. Dans un texte récent¹³, il réaffirme le caractère productif du travail exercé dans la sphère non marchande pour en faire le pivot de la justification d'un revenu social garanti, considéré comme un « revenu primaire » dont « la contrepartie existe déjà », car « ce n'est plus dans les entreprises mais désormais dans la société que s'opère l'essentiel des ressources de création de savoirs et de richesses, selon une logique qui trouve sa figure exemplaire dans le modèle coopératif et non marchand du logiciel libre et de la *Wikiéconomie*. » Selon moi, en dépit du point de départ commun, il reste ici trois failles : l'assimilation erronée entre le non-marchand et le non-monétaire ; la confusion, que déjà dénonçait Keynes entre création de valeur et cadre social de cette création¹⁴ ; et, surtout, l'absence de l'examen de la question de la validation sociale des activités dites par Vercellone « hors de l'emploi ».

La validation sociale des activités à travers la monnaie

L'un des enjeux principaux de la discussion sur le revenu de base porte sur l'inconditionnalité de son versement, « quelles que soient les activités » comme le dit Baptiste Mylondo. Ce qui signifie que le problème de la validation sociale de ces activités est éliminé. Or, c'est justement dans la validation sociale que réside la difficulté. Il n'y a pas de richesse produite par les humains ayant une valeur sans reconnaissance sociale, et comme B. Mylondo précise bien que le revenu pour tous pour lequel il plaide est « en espèces (et non en nature)¹⁵ », alors il n'y a pas, par définition, de revenu monétaire qui : 1) ne provienne du travail ; 2) ne soit socialement validé. Dans les économies capitalistes modernes, il y a deux modes de validation sociale : par le marché ou par la collectivité (à l'échelon étatique, local ou associatif). Aucun individu ne possède l'autorité à valider lui-même l'activité à laquelle il se livre : une auto-validation est un oxymore. C'est dire combien la validation sociale des activités doit relever de la démocratie.

Remarquons d'ailleurs qu'il est surprenant que n'importe quelle activité puisse être reconnue comme contributive à la richesse sociale, alors qu'il est désormais acquis que, en termes sociaux comme en termes écologiques, tout n'est pas richesse. L'utilité sociale d'une activité ne peut être décrétée *a priori* comme allant de soi.

Finalement, il n'est pas certain que, derrière des justifications éthiques parfaitement compréhensibles du revenu inconditionnel pour tous, ne subsiste pas encore la croyance que la valeur distribuable provient d'un ailleurs que le flux de production monétaire, lui-même engendré par le travail, à condition qu'il soit validé. En système capitaliste, on n'en finira jamais avec le refus de ladite théorie de la valeur-travail (souvent d'ailleurs confondue avec la « valeur », au sens philosophique, du travail), on n'en finira pas non plus avec l'idéologie que la valeur est issue du capital (version ancienne) ou de la nature (version nouvelle), que des revenus peuvent être distribués à partir d'un stock (version traditionnelle de l'allocation universelle au nom de l'héritage du passé). En bref, l'argument selon lequel l'allocation universelle se justifierait par le fait que le travail aurait cessé d'être productif de valeur n'a

¹³ C. Vercellone, « Capitalisme cognitif et revenu social garanti comme revenu primaire », in A. Caillé, C. Fourel (sous la dir. de), *Sortir du capitalisme, Le scénario de Gorz*, Lormont, Le Bord de l'eau, Col. La bibliothèque du MAUSS, 2013, p. 137-148,

¹⁴ J.-M. Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936, Paris, Payot, 1969, p. 223.

¹⁵ B. Mylondo, *Un revenu pour tous*, *op. cit.*, p. 16. Conscients de cette difficulté, les partisans du revenu inconditionnel et de la décroissance disent maintenant qu'une part du revenu inconditionnel pourrait être versée en nature, mais s'agirait-il encore d'un revenu au sens propre ?

pas totalement disparu, bien que cela soit dépourvu de sens.¹⁶ En effet, d'où tirerait-on les sommes nécessaires au versement du revenu inconditionnel si, à la limite, tous les individus décidaient de s'adonner à des activités qu'ils décideraient seuls, sans jamais aucune validation sociale, le travail social ayant disparu ? Et il ne s'agit pas là d'une question morale, il s'agit simplement de ne pas croire à la fiction d'une source miraculeuse venue d'ailleurs ou validée nulle part.

La négation de la nécessité d'une reconnaissance sociale de l'activité débouche sur la revendication d'inconditionnalité : « Cette caractéristique est essentielle pour renverser la logique de l'assistanat et de la stigmatisation des aides sociales. Chaque citoyen a droit au revenu universel et le touche sans avoir à apporter de justification. Puisqu'il n'est pas contraint de travailler et n'est plus mis en concurrence avec une masse de chômeurs, le salarié peut mieux négocier ses conditions de travail. Alors que le travailleur est aujourd'hui contraint d'accepter les conditions d'embauche et de travail fixées par l'employeur, le revenu universel permet d'inverser le rapport de force et d'aller vers une activité choisie plutôt que subie.¹⁷ » Or, peut-on faire l'impasse sur l'aubaine que représenterait pour les employeurs un tel revenu universel qui les dispenserait de rémunérer déceimment la force de travail ?¹⁸

Derrière l'inconditionnalité, il y a le refus de toute validation sociale de l'activité individuelle, c'est-à-dire il y a l'idée que tout est affaire d'arbitrage privé et qu'il n'y a plus de projet collectif : « C'est parce que nous existons en tant qu'être humain, c'est parce que nous sommes tous porteurs de la même parcelle de dignité humaine, que la société doit nous donner les moyens d'exprimer cette dignité en nous permettant de survivre sans être contraint de nous abaisser à quémander, ce qui réduit notre bien-être – par exemple un travail avilissant. *Après, libre à chacun de faire ce qu'il veut de ce revenu et de sa vie. Certains, si tel est leur désir, choisiront de ne plus travailler, préférant une vie de loisirs à des revenus élevés. Ils seront pauvres, mais "libres" ; surtout, leur pauvreté ne sera pas considérée comme l'expression d'une tare (être incapable de trouver un emploi), mais au contraire comme la marque d'un choix de vie qui se respecte comme tout autre choix de vie, dans une société dans laquelle le travail ne peut plus être considéré comme une fin en soi.*¹⁹ »

Le refus de la stigmatisation dont peuvent être victimes ceux qui sont réduits à ne percevoir que les aides sociales actuelles mérite attention. Mais quelle serait la différence, en termes de dignité humaine, entre la désignation publique d'un individu qui perçoit une prestation sociale traditionnelle parce qu'il est privé d'emploi et la désignation d'un autre qui ne se distingue pas par le fait qu'il perçoit une allocation universelle et égale, mais par le fait qu'il ne perçoit que celle-là parce que la société ne l'admet pas dans toutes les sphères de la vie sociale, dont celle du travail, que celui-ci soit salarié ou non²⁰ ? Si les partisans du revenu inconditionnel ont raison de poser le problème en termes de justice sociale, il n'est pas dit

¹⁶ Nous distinguons le concept de travail productif du fait de la diminution des gains de productivité. D'autre part, nous avons interrogé la thèse du « capitalisme cognitif » dans *La richesse, la valeur et l'inestimable*, op. cit.

¹⁷ Mouvement Utopia, *Le travail, quelles valeurs ? Idées reçues et propositions*, Préface de D. Méda, Paris, Éd. Utopia, 2012, p. 65.

¹⁸ C'était la raison de l'adhésion de Milton Friedman à l'idée de l'« impôt négatif », version libérale de l'allocation universelle. Récemment, deux économistes libéraux ont plaidé dans *Le Monde* du 13 mai 2014 l'instauration d'« Un impôt unique et un revenu universel "Liber", une proposition fiscale innovante ». L'innovation (sic) consiste à supprimer l'impôt progressif sur le revenu, le remplacer par un impôt proportionnel égal pour tous et à verser un revenu de base à tous.

¹⁹ R. Chartoire, « L'allocation universelle », *Sciences humaines*, n° 260, mai 2014, p. 28-33, je souligne en italique. L'auteur réussit le tour de force dans sa partie « Les critiques apportées » à présenter surtout les réponses aux critiques, et encore aux moins importantes d'entre elles.

²⁰ Contrairement à ce qu'on lit parfois, le travail ne se réduit pas au travail salarié, même si celui-ci est très largement majoritaire. Il existe aussi du travail indépendant, agricole, artisanal ou libéral. Ces catégories de travaux sont socialement reconnues.

qu'ils échappent aux contradictions apparues dans les discussions autour de la théorie de la justice.²¹

Une fois le revenu de base inconditionnel versé à tous, chacun ferait « son choix librement » d'offrir ou non sa force de travail sur un marché enfin totalement dérégulé et libre. La société ayant accompli son devoir, les problèmes sociaux ne seraient plus sociaux puisqu'ils seraient renvoyés à la sphère privée. La rupture avec le rapport salarial ne serait ici qu'un leurre et décrédibiliserait complètement le discours anticapitaliste tenu par les théoriciens du revenu de base inconditionnel. De plus, la proposition de financer ce revenu par la suppression de toutes les prestations sociales actuelles (plusieurs centaines de milliards d'euros en France : RSA, retraite, chômage, famille et pourquoi pas maladie...) annihilerait toute la redistribution que procurent ces prestations, qui sont celles justement qui sont le plus redistributives. Le revenu d'existence serait-il donc financé par les plus pauvres ?

Enfin, l'autre danger d'une priorité absolue donnée à l'allocation universelle et d'un abandon de l'objectif de plein emploi (donc sans chômage) serait de mettre une croix sur l'insertion globale de tous les individus à tous les compartiments de la vie sociale ; le risque inverse serait de ne pas tenir compte des situations d'urgence provoquées par le chômage et l'exclusion. Dans ces conditions, pourraient être décidés un relèvement immédiat et important des « minima sociaux » et un élargissement d'un revenu social garanti aux catégories qui sont aujourd'hui exclues soit du RSA, soit d'allocation chômage. Le versement de ce revenu garanti par la société serait permanent tant qu'elle n'a pas réussi à éradiquer le chômage. L'instauration d'un revenu inconditionnel facilite-t-elle la fixation par la société d'un revenu minimum et d'un revenu maximum acceptables si, au-delà de ce revenu inconditionnel versé à tous, certains pourraient le « compléter » par d'autres revenus sans limite ?

Au travers de la question du revenu d'existence, on retrouve toutes les questions autour de la protection sociale : la validation sociale pour conférer au travail sa capacité à créer de la vraie valeur, c'est-à-dire qui ne soit pas fictive comme sur les marchés financiers ; le contrôle de la création de monnaie pour qu'elle soit un homogénéisateur des échanges économiques et aussi un lien social : la justice des prélèvements pour que l'impôt et la cotisation sociale expriment le consentement collectif à l'existence et au développement d'une sphère non marchande, antidote au capitalisme sauvage, sinon embryon d'un dépassement de celui-ci.

²¹ Voir J.-P. Dupuy « Les béances d'une philosophie du raisonnable », *Revue de philosophie économique*, « Autour de Rawls », n° 7, juin 2003, p. 33-59.